

## **Communiqué de presse**

### **L'Afsset et le CSTB renouvellent leur convention de coopération**

Le 24 juin 2008

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) représentée par Monsieur Henri Poinsignon, Directeur général par intérim et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), représenté par Monsieur Alain Maugard, Président, viennent de renouveler leur convention cadre bilatérale de partenariat.

Cette convention encadre les coopérations en termes de recherche et d'expertises en **évaluation de risques sanitaires dans les domaines de l'environnement et du travail**. Elle favorise et renforce les échanges et la coopération sur la mise à disposition de ressources qualifiées, le recours à des prestations d'expertise, la production de données ou de résultats dans le contexte d'études que les deux organismes peuvent réaliser conjointement. La collaboration peut prendre les formes suivantes : nomination d'experts, prestations d'expertise, analyse d'études ou encore programmes de recherche. Cette convention s'inscrit dans la démarche qualité de l'Afsset relative à l'indépendance de l'expertise.

Les compétences, et les moyens spécifiques du CSTB sur lesquels l'Afsset pourra prendre appui portent sur :

- les domaines de la veille scientifique, technologique et stratégique sur le thème santé-bâtiment,
- la qualité de l'air intérieur, confort, qualité des ambiances et perception des occupants,
- les caractéristiques sanitaires des produits de construction, déchets de construction et de démolition,
- l'aéraulique, la climatologie et le transport des polluants dans l'air,
- les ondes électromagnétiques, le bruit et l'éclairage.

Pour mémoire : L'organisation du réseau mentionné aux articles L.1336-1 et R.1336-2 du code de la santé publique, sur lequel l'Afsset prend appui pour procéder elle-même ou faire procéder à toute expertise, analyse ou étude nécessaire à ses missions, est une orientation stratégique prioritaire de l'agence.

---

Contacts presse :

CSTB : Annick Gillonnier – 01 64 68 89 99 – [annick.gillonier@cstb.fr](mailto:annick.gillonier@cstb.fr)

Afsset : Laure Peckeu - 01 56 29 56 42 ou 06 88 88 42 79 - [presse@afsset.fr](mailto:presse@afsset.fr)

### **A propos de l'Afsset**

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'environnement et du travail. Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'agence a pour mission de :

- contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant celui le travail ;
- évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement en général et à l'environnement professionnel en particulier ;
- coordonner l'expertise en santé environnement et en santé au travail ;
- fournir au Gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ;
- informer le public et contribuer au débat public.

Elle anime et coordonne un réseau d'organismes disposant des capacités d'expertise scientifique.

Elle s'appuie sur trois cents experts issus d'une centaine de structures majoritairement publiques, qui siègent *intuitu personae*.

Ses procédures d'expertise reposent sur la compétence et l'indépendance des experts ainsi que sur la qualité de son expertise fixée par la norme *AFNOR NFX50-110*.

### **A propos du CSTB**

Créé en 1947, le CSTB est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe du ministre du Logement et de la Ville et du ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction. Le CSTB exerce son activité en toute indépendance. Son éthique est fondée sur le professionnalisme, la rigueur scientifique et le respect de règles déontologiques.

Le CSTB exerce trois métiers complémentaires :

- Recherche et consultance : Appliquées à tous les domaines de la construction, y compris l'environnement urbain, la santé, les sciences de la communication, de l'économie et du social, pour résoudre des problèmes d'intérêt public, favoriser les dynamiques d'innovation industrielle, architecturale et sociologique.
- Evaluation de la qualité : Evaluation des risques, des produits et procédés de construction innovants ; essais acoustiques, thermiques, mécaniques, tests de résistances au feu sur matériaux et composants ; certifications sur produits innovants et traditionnels.
- Diffusion du savoir : Le CSTB propose à l'ensemble des professionnels du bâtiment une gamme complète de nouveaux services et produits d'information.

---

Contacts presse :

CSTB : Annick Gillonnier – 01 64 68 89 99 – [annick.gillonier@cstb.fr](mailto:annick.gillonier@cstb.fr)

Afsset : Laure Peckeu - 01 56 29 56 42 ou 06 88 88 42 79 - [presse@afsset.fr](mailto:presse@afsset.fr)